



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

ASSEMBLÉE DE L'UNIVERSITÉ

Septième séance du quatrième mandat, 31 octobre 2018 à 19 heures
Salle Yves Fricker, Uni Dufour

Procès-verbal (approuvé)

Présents

Romain Boillat, président
Anton Alexseev
Yasmine Atlas
Sophie Brandon
Léo Buehler
Bernard Cerutti
Michelle Cottier
Mathieu Crettenand
Gahla Dorig
Noémie Dubois
Valérie Dullion
Blaise Dupuis
Mathilde Fontanet
Nicolas Fornerod
Romain Gauthier
Stéphanie Girardclos
Oliver Hartley
Olivier Maulini
Sébastien Müller
Mary O'Sullivan
Didier Picard
Margaux Saudan
Leonard Truscello
Gaviota Villamil.

Rectorat

Yves Flueckiger, recteur
Brigitte Galliot, vice-rectrice
Denis Hochstrasser, vice-recteur
Micheline Louis-Courvoisier, vice-rectrice
Jean-Marc Triscone, vice-recteur.
Didier Raboud, secrétaire général adjoint

Secrétaire

Sophie Desjacques Carnegie

Excusé-e-s:

Kerly Acosta
Julien Chanal
Jérôme David
Andreas Dettwiler

Ruth Durrer
Marine Girardin
Nicolas Gisin
Didier Grandjean
Irène Hermann Palmieri
Yvan Jeanneret
Jérémy Lucchetti
Jean-Daniel Macchi
Michele Pellizzari
Adrien Sautier
Pascal Sciarini
Valeria Wagner
Jacques De Werra, vice-recteur
Stéphane Berthet, secrétaire général
Absent-e-s:
Mahdia Benkhoucha
Pierre Cosson
Anais Maroonian

1. OUVERTURE DE SÉANCE

Le président salue Mme Dullion et Doerig ainsi que M. Sautier comme nouveaux membres de l'assemblée en remplacement de Mme Hermann-Palmieri et de M. Tamayo Lopez démissionnaires.

1.1. Approbation de l'ordre du jour

Le président souhaite ajouter un vote au point 7 afin de permettre le remplacement d'un-e membre assistant-e de la CGTF, le curriculum des personnes concernées a été envoyé par courriel à l'assemblée. Il demande s'il y a des oppositions. Sans opposition, l'ordre du jour est accepté.

1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2018

Le procès-verbal est approuvé avec modifications.

2. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Le président relate l'audition devant le CED avec la vice-présidente qui a eu lieu le 1^{er} octobre. Les échanges ont porté sur l'argumentaire présenté par l'Assemblée dans sa motion sur l'anonymisation des examens demandé au rectorat. Le CED avait envoyé une recommandation en ce sens au rectorat en 2012. Sur ce sujet, il y a donc convergence de vue entre les deux organes. Les éléments discutés lors de l'audition du recteur, notamment les conséquences de la posture d'excellence sur les conditions d'enseignement et les conditions-cadres des assistant-e-s ont également été abordés ainsi que les mesures prises contre le harcèlement. Le CED a été très réceptif à la nécessité de mieux protéger les doctorant-e-s et à l'enjeu éthique de l'encadrement des thèses. La procédure d'adoption de la Charte et le rôle de l'Assemblée dans ce processus a aussi été abordée. Enfin, il a été relevé que l'Assemblée ne peut saisir le CED, la LU ne le permettant pas mais que le CED peut, en vertu de l'art. 35, al.4, saisir le rectorat ou l'Assemblée de l'université d'une proposition ou d'un rapport.

Le président mentionne également l'audition devant la Commission de l'enseignement supérieur afin de discuter du rapport de gestion 2018 de l'université. Il était accompagné de la vice-présidente et de la secrétaire. C'était la première fois que l'Assemblée était entendue par la Commission en lien avec l'approbation du rapport de gestion. Les questions des députés ont porté notamment sur la qualité de l'enseignement, sur le rôle et la relation de l'Assemblée avec le rectorat ainsi que sur les sujets qui occupent les débats.

La question des prérogatives de l'Assemblée a été abordée par des députés qui estimaient qu'elles étaient trop limitées. Le contact a été très bon et les échanges intéressants. Le président de la Commission a émis le souhait de reconduire l'audition de représentants de l'Assemblée les prochaines années.

3. COMMUNICATIONS DU RECTORAT ET RÉPONSES AUX QUESTIONS

Le président remercie le rectorat de la réponse relative à la question « Existe-t-il une raison scientifique ou autre qui justifierait la différence du taux d'encadrement (ratio corps enseignantEs/étudiantEs) conseillé entre les disciplines? ». Il relève que le sujet sera repris ultérieurement dans le contexte plus général de la qualité de l'enseignement.

4. ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE OU DU PRÉSIDENT : VOTE

Le quorum tel que défini dans le Statut n'étant pas atteint, le vote est reporté à une séance ultérieure.

5. DÉSIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU

Idem point 4.

6. ÉLECTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE OU DU VICE-PRÉSIDENT : VOTE

Idem point 4.

7. ÉLECTION D'UN MEMBRE ÉTUDIANT ET D'UN MEMBRE CCER À LA CGTF

Le président demande s'il y a des questions relatives aux curricula reçus. Sans question, il passe au vote.

M. Jonas Tarazi est élu comme membre étudiant à la CGTF.

M. Luca Perrig est élu comme membre CCER à la CGTF.

Des membres de l'assemblée demandent à l'avenir de recevoir des curricula formatés afin d'avoir pour chaque personne candidate, les mêmes informations.

8. COMMISSION « GOUVERNANCE »: ÉTAT DES LIEUX DES TRAVAUX

Mme Fontanet informe que les travaux se poursuivent dans le but de recenser les bonnes pratiques de gouvernance à l'échelle de l'institution et les problèmes qui existent afin de formuler des suggestions en vue d'améliorer la situation. Dans cette optique, les procès-verbaux des séances de 2010 à 2018 sont passés en revue afin d'en tirer des enseignements. La commission a également discuté de l'envoi d'un questionnaire aux membres de la communauté universitaire afin de recueillir leur avis sur la question. Les membres rencontreront des représentants du rectorat le lundi 12 septembre à cet effet.

9. BILAN DES MESURES DU RECTORAT RELATIVES AU HARCÈLEMENT

Le Recteur informe que suite à l'introduction de la cellule « confiance », il avait été décidé de dresser un bilan des différentes mesures en matière de harcèlement. Il cède la parole à la vice-rectrice pour présenter cet état des lieux.

Mme Galliot présente les différentes mesures relatives au harcèlement mises en place à l'université avec, pour chacune, un bilan. Elle relève que le rectorat souhaite améliorer les processus en donnant une meilleure visibilité à l'attention des usagers. Plusieurs pistes ont été évoquées : celle du guichet unique comme celle d'avoir un lien direct sur la page d'accueil de l'UNIGE avec une série de choix proposés selon les cas. Elle indique que le rectorat reviendra devant l'Assemblée en début d'année prochaine afin de présenter les mesures prises et les pistes retenues.

Bien-être / Mal-être @ UNIGE, présentation annexée.

Le président remercie la vice-rectrice du travail de récoltes des données et de mise en exergue des différents processus internes. Le bilan était nécessaire afin de déterminer comment concilier tous ces dispositifs liés au bien-être/mal-être au sein de l'université. Il ouvre la discussion.

Les remarques de l'Assemblée :

- Souhaiterait un dispositif qui soit axé sur les acteurs et parte de situations réelles. Les interventions pourraient ainsi se regrouper par thématiques, par type de problème rencontré.
- Le « guichet unique » est évoqué comme solution mais le rectorat estime son coût trop élevé.
- La nécessité d'informer sur les sanctions et la clarification des procédures disciplinaires devraient accompagner les mesures de prévention.
- Le témoignage et l'aide du groupe confiance est bénéfique mais si la personne ne veut pas témoigner à visage découvert par la suite et se confronter à son « bourreau », il n'y a pas de solution et il pourrait sembler régner encore une certaine impunité puisque qu'aucun licenciement pour ces motifs n'a eu lieu dans le corps professoral ou ailleurs...
- Un sondage de « satisfaction » sur les mesures mises en place serait un éclairage intéressant, notamment pour les nombreux cas traités par le service des ressources humaines. Il est important de savoir, de manière anonyme, si les personnes qui ont eu recours à ces services en sont satisfaites, si elles le conseilleraient à d'autres, etc.
- Des statistiques des services, facultés, ... desquels les cas proviennent devraient être fournies au rectorat afin qu'il puisse agir sur les dysfonctionnements.
- La question est posée de savoir si le dispositif doit être centralisé ou s'il doit rester au sein des facultés.

Mme Galliot remercie de ces remarques et indique qu'elle reviendra à l'Assemblée présenter les mesures prises suite aux discussions avec les différents organes internes.

Le président la remercie et, sans divers, clôt la séance.

10. DIVERS

Pas de divers.